

LES APPELS « 17 »

Surtout n'hésitez pas et composez le 17 si vous êtes témoin :

- **d'un flagrant délit** : cambriolage, vol, agression...
- **d'un déclenchement d'alarme** : habitation, commerce...
- **d'allers-retours suspects d'individus**: présence inhabituelle, regardant par-dessus un grillage ou régulièrement autour d'eux
- **d'un rassemblement de jeunes perturbant le voisinage** : cris, musique ou discussion forte
- **de démarcheurs à domicile trop insistants ou ayant une attitude suspecte**

Les bons réflexes à avoir :

- **Description des mis en cause** : physique (taille, corpulence, origine ethnique, âge approximatif, longueur et couleur des cheveux...) ; vestimentaire (type de vêtements portés, couleur, sacs ...)
- **Description du véhicule** : marque, modèle ou à défaut le type de véhicule (berline, citadine, camionnette...), plaque d'immatriculation, couleur, signe distinctif (sérigraphie, impacts...)
- **Direction de fuite** : indiquer le nom des rues empruntées ou à défaut une direction générale en indiquant un site facilement identifiable (bâtiment communal, ville limitrophe...)
- **Donner un maximum d'informations** : nombre d'individus, présence d'alcool ou de produits stupéfiants...

Ne prenez jamais de risque mais appelez le 17 !

Votre participation citoyenne a toute son importance car la majorité des interpellations en flagrant délit sont le résultat d'un appel au 17.